

## Procès-verbal de l'Assemblée générale du 31 mars 2017

Lieu: Maison du Sport, Ittigen b. Bern

Durée: 14h00 jusqu'à 16h15, à la suite de la matinée technique

Membres présents: 57

Membres excusés: 7

Membres avec droit de vote: 42

Annexes au procès-verbal:

> Présentation PowerPoint de l'AG avec rapport annuel 2016, programme annuel 2017, comptes annuels 2016, budget 2017, changement des statuts art. 5, concept de l'examen national

### Ordre du jour:

1. Ouverture et salutations
2. Approbation du procès-verbal de l'AG 2016
3. Rapport annuel 2016
4. Programme annuel 2017
5. Comptes annuels 2016 et budget 2017
6. Cotisation annuelle 2017 et changement des statuts art. 5
7. Election du comité
8. Points divers

### 1. Ouverture et salutations

Ouverture de l'Assemblée générale 2016 et salutations par le président, Daniel Bürgi. Tous les membres présents ont également participé à la matinée technique.

### 2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale 2016

Les membres ont reçu le procès-verbal de l'Assemblée générale 2016 par newsletter. Le président demande au plénum s'il y a des réactions ou des points à clarifier.

*Le procès-verbal est approuvé avec une abstention.*

### 3. Rapport annuel 2016

*Le rapport annuel est disponible en annexe (présentation PowerPoint avec mots-clés). Ci-dessous, un court résumé qui a été réalisé pour le procès-verbal:*

#### A) Introduction OLED

- L'ASCA a pu participer au groupe de travail aide à l'exécution *obligation de détermination* de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et a pu apporter les propres idées et points de vue. L'ASCA se confrontera également avec le *concept d'élimination des déchets* et pourra contribuer à sa conception.
- Beaucoup d'informations concernant l'aide à l'exécution sur le sujet de l'élimination des déchets amiantés (mise en consultation en mai) ont été présentées par Kaarina Schenk lors de la matinée technique.

#### B) Liste des diagnostiqueurs FACH

- L'ASCA a mis en place avec le FACH et avec le FAGES une procédure uniformisée en cas de manque de qualité et de plaintes à l'égard des diagnostiqueurs de la liste FACH. Cette procédure a été présentée aux membres de l'ASCA dans la newsletter du mois de janvier 2017. En cas de plainte, le comité de l'ASCA exigera le rapport contesté et invitera le diagnostiqueur à un entretien.
- Une désignation uniformisée pour les diagnostiqueurs présents sur la liste du FACH a également été définie (cf. newsletter janvier 2017).

#### C) Examen national

- *Nadia Karmass présente le projet de manière détaillée dans le point 3.1*

#### D) Implémentation OLED dans les cantons

- Dans le canton de Zurich, l'exécution de l'obligation de détermination selon l'OLED s'effectue par « contrôle privé » : les diagnostiqueurs obtiennent la compétence « officielle » pour pouvoir contrôler leurs rapports ; ceci est dû au manque de ressources de la part du canton pour pouvoir effectuer le contrôle. Le canton de Zurich a mandaté l'ASCA pour la mise en place d'un concept de formation pour l'obtention de cette compétence « institutionnalisée » par les futurs contrôleurs.
- Plateforme de connaissances: le « Amt für Abfall, Wasser, Energie und Luft (AWEL) » du canton de Zurich souhaiterait mettre en place une plateforme de connaissances accessible à tout le monde avec des fiches d'informations, des aides à l'exécution etc. L'ASCA contribuera à son élaboration.

#### E) Groupes de travail

- *Les détails sur les activités des groupes de travail seront énumérés dans le point 3.1.*

#### F) Membres / Communication

*État mars 2017: 175 entreprises (année précédente 167), 245 diagnostiqueurs inscrits, (année précédente 205), 67 Friends (année précédente 18) → forte augmentation des membres, notamment des Friends*

- Au courant de l'année passée, de nombreuses demandes d'adhésion ont soigneusement été évaluées. Les membres de l'ASCA (membres à part entière et Friends) sont régulièrement informés par newsletter ou par mail.
- Le comité a évalué avant l'Assemblée générale plusieurs modèles pour la cotisation annuelle (cf. point 6).

#### G) Formation continue

- Pour les diagnostiqueurs présents sur la liste du FACH, une condition importante pour pouvoir y rester est le suivi régulier de formations continues. Afin de contrôler les formations suivies par les membres ASCA, l'association a développé un outil informatique. *Plus d'informations dans le point 8.2.*

#### H) Matinée technique 2017

- L'ASCA tire un bilan très positif de la matinée technique 2017, avec un nouveau record de 230 participant(e)s. La traduction simultanée de la matinée technique (et de l'Assemblée générale) réunit les personnes de tous les cantons de la Suisse.
- L'ASCA a invité pour la première fois des entreprises qui ont présenté leurs produits dans le foyer de la maison du sport. Pour la matinée technique 2018, l'ASCA aimerait amplifier le concept du sponsoring.

#### I) Collaboration FAGES

- Une collaboration étroite entre ASCA et FAGES est souhaitée et est déjà soignée pour les projets du canton de Zurich et pour « l'examen national ». Une fusion des deux associations n'est pas prévue dans un avenir proche.

### **3.1 Groupe de travail «Formation»**

*Le rapport annuel du groupe de travail est présenté par Nadia Karmass (responsable du groupe de travail et Vice-Présidente ASCA).*

Les objectifs de l'examen national sont:

- Mise en place d'un examen national pour les diagnostiqueurs des polluants du bâtiment
- Uniformisation des formations et reconnaissance de la profession de diagnostiqueur
- L'examen est un critère pour être admis sur la liste du FACH
- L'examen est soutenu par les autorités cantonales et fédérales

Actions menées:

> Table ronde le 25.11.2016 avec les autorités cantonales et fédérales et FAGES pour présentation du concept d'examen

- Soutien moral et financier
- Demande de collaboration avec FAGES

- > Séance avec FAGES le 16.01.2017 pour mise en place d'une collaboration
  - Mise en place de la collaboration
  - Direction du projet d'examen national par ASCA
  - Direction du projet de CAS par FAGES
- > Séance avec OFEV et SUVA le 18.01.2017 pour présentation du projet (organigramme et contenu)
  - Définition du contenu de l'examen
  - Actions à venir
- > Séance avec FACH le 07.03.2017 pour présentation du concept adapté

Résumé des points clés du concept:

*cf. Présentation PowerPoint, diapositives 12, 13*

> Point important: tous les diagnostiqueurs, même ceux déjà présents sur la liste du FACH, doivent passer l'examen. L'examen aura une validité limitée. La durée de la validité ainsi que la modalité pour renouveler l'examen (cours de mise à jour, formation continue, échange d'expérience etc.) sont encore à définir.

Actions à venir:

- Validation du concept définitif d'examen national
- Offre pour financement de l'examen national auprès de l'OFEV et de la SUVA
- Mise en place de la commission d'examen
- Choix d'une organisation indépendante pour la gestions administrative et logistique
- Élaboration des questions d'examen et implémentation de la base de données, y.c. traductions
- Premier examen prévu pour printemps 2018

Question de l'assemblée

*Différence entre CAS et examen national?*

*- Un CAS (Certificate of Advanced Studies) est une formation universitaire qui se base sur des études académiques déjà accomplies. Dans le cas d'un CAS il s'agit d'offrir une formation pour des spécialistes.*

**3.2 Groupe de travail «autres polluants»**

*Le groupe de travail est présenté par Karin Bourqui (membre du comité et responsable du groupe de travail). Pour la liste des membres du groupe, cf. présentation PowerPoint.*

- Le groupe de travail a élaboré et traduit une fiche d'information PCB (allemand et français). Un premier brouillon a été envoyé à tous les membres ASCA par newsletter en janvier 2017 et peut être téléchargé depuis le site ASCA. Des propositions d'amélioration sont mises en place immédiatement si possible.
- Une fiche d'information HAP est en cours d'élaboration.
- Dans les aides à l'exécution de l'OFEV, les analyses et le traitement des différents polluants ne sont thématiques que de manière très superficielle; pour cette raison, les fiches d'informations sont et restent un outil très utile pour compléter les aides à l'exécution.

**3.3 Groupe de travail «direction de travaux»**

*Le groupe de travail est présenté par Marc Dutoit (membre du comité et responsable du groupe de travail). Pour la liste des membres du groupe, cf. présentation PowerPoint.*

Objectifs:

- Préparation d'un cahier des charges pour les parties avant chantier, chantier et libération de chantier
- Préparation en parallèle d'un document d'aide au suivi de chantier plus détaillé

Deux séances ont eu lieu: 20 janvier 2017 | 30 mars 2017

Le groupe de travail est régulièrement en contact avec le FAGES et l'ASSED qui sont également en train d'élaborer un cahier des charges pour la direction de travaux, respectivement un catalogue pour la direction de travaux.

### **3.4 Groupe de travail «MSP»**

*Le groupe de travail est présenté par Gustavo Milani (membre du comité et responsable du groupe de travail).*

Objectifs:

- Mise à jour et réorganisation de la liste amiante (MSCA).
- Élaboration d'une liste des matériaux PCB, HAP et ev. d'autres polluants.
- Définir une stratégie d'échantillonnage pour les différents polluants.

- Première séance prévue pour avril/mai 2017

- Il est impératif que les associations définissent quels matériaux doivent être analysés. Les autorités confient cette tâche aux associations.

> La liste doit constamment être adaptée aux connaissances les plus récentes. Gustavo Milani présente un exemple d'un résultat d'analyse d'un revêtement synthétique de meubles (formica): quatre échantillons ont été prélevés (matériel, air, poussière). Le matériel indiquait la présence d'amiante, ce qui n'était pas le cas pour les échantillons air et poussière.

### **3.5 Actualisation du cahier des charges**

*La nouvelle version du cahier des charges fut présentée déjà à la dernière assemblée générale 2016.*

- L'ASCA n'a reçu que très peu de remarques par les membres. La nouvelle version du cahier des charges a été envoyée aux autorités et aux cantons. Les nombreux retours ont été évalués par le comité et seront intégrés dans une nouvelle version du cahier des charges.

Prises de position de la procédure de consultation:

- Pas seulement les polluants du bâtiment, tous les polluants de construction
- Filière d'évacuation à indiquer

### **3.5 Approbation rapport annuel 2016**

*Le rapport annuel 2016 est approuvé avec quatre abstentions.*

#### **4. Programme annuel 2017**

*Le programme annuel 2017 figure en annexe sur les diapositives PowerPoint. Ci-dessous un complément sur le point « H »:*

##### H) Assurances

L'ASCA est en train de chercher des solutions appropriées pour une assurance responsabilité civile pour les diagnostiqueurs. Malheureusement, les assurances ne sont pas très convaincues de vouloir lancer un nouveau produit. Le comité de l'ASCA continuera à aborder ce sujet.

#### **5. Comptes 2016 et budget 2017**

*Les comptes 2016 sont présentés par le cassier, Bernhard Sommer (membre du comité).*

*La documentation des comptes annuels 2016 et du budget 2017 a été envoyée avant l'AG 2017 à tous les membres ASCA et peut être consultée dans la présentation PowerPoint (diapositives 28-36).*

Points importants (par rapport aux comptes annuels 2016 ainsi qu'au budget 2017):

- L'ASCA a terminé l'année 2016 avec un résultat positif de CHF 25'779.80.
- Dans le budget 2016, l'ASCA avait prévu un résultat nettement plus bas. Le bilan positif peut être expliqué par une forte augmentation du nombre de membres payants et par des frais plus bas que prévus.
- Les dépenses pour l'année 2016 s'élèvent à CHF 73'630.20; contrairement aux dépenses budgétées de CHF 89'020.00 il y a une différence de CHF 15'389.80. Celle-ci peut être expliquée par le fait que les ressources prévues pour le projet de l'examen national n'ont pas été totalement exploitées. En outre, les frais pour le développement de l'outil informatique pour le contrôle des formations continues ne seront facturés qu'en 2017.
- Dans le budget 2017 l'ASCA a prévu une liquidité de réserve de CHF 10'000. Avec 245 membres à part entière et 68 Friends, le chiffre d'affaire de l'ASCA (cotisations annuelles et participation à la matinée technique) est très important et même si l'association est encore exonérée d'impôts, la comptabilité conseille au comité de prévoir une liquidité de réserve.
- Remarque par rapport aux frais pour la participation à la matinée technique: la matinée technique doit s'autofinancer et si possible contribuer aux finances de l'association. Avec les frais de participation, les participant(e)s financent aussi une partie de l'assemblée générale; en comparaison avec d'autres associations, les frais de CHF 150.- pour la matinée technique restent relativement modestes.

##### **5.1 Rapport des réviseurs**

*Le rapport des réviseurs établi par les vérificatrices (Valérie Jacquemettaz et Marina Ory) est lu à haute voix par la vérificatrice Marina Ory. Les vérificatrices approuvent les comptes annuels 2016 de l'ASCA.*

##### **5.2 Approbation des comptes annuels 2016**

*Les comptes annuels 2016 sont approuvés sans abstentions.*

##### **5.3 Budget 2017**

*Le budget 2017 est présenté par le cassier, Bernhard Sommer (membre du comité).*

## 6. Cotisation annuelle 2017 et changement des statuts

Trois votations sont prévues:

- A) Modèle de cotisation pour les membres  
Le 8 février 2017, le secrétariat de l'ASCA a envoyé par email à tous les membres à part entière et à tous les Friends deux propositions de modèles de cotisation pour l'année 2017. Après avoir évalué les deux propositions, le comité de l'ASCA a décidé que le modèle utilisé actuellement prend en considération au mieux les intérêts de tous les membres. Le comité demande donc de continuer avec le modèle actuel.
- B) Changement des statuts art. 5 concernant la participation gratuite des Friends à la matinée technique (*cf. présentation PowerPoint*)
- C) Cotisation annuelle 2017 pour membres à part entière et Friends  
membres à part entière = CHF 300.00  
Friends = CHF 100.00

Votations:

- A) Le modèle utilisé actuellement est approuvé avec 39 voix en faveur et 3 abstentions.
- B) Les changements de l'art. 5 des statuts ASCA sont approuvés avec 39 voix en faveur et 3 abstentions.
- C) La cotisation annuelle pour les membres à part entière (CHF 300.00) et Friends (CHF 100.00) est approuvée avec 33 voix en faveur et 9 abstentions.

## 7. Élection du comité

Tous les membres du comité se représentent :

- > Président: Daniel Bürgi (FRIEDLIPARTNER AG)
- > Membre: Gustavo Milani (Econs SA)
- > Membre: Nadia Karmass (AlterEgo)
- > Membre: Karin Bourqui (CSD)
- > Membre: Marc Dutoit (HSE Conseils SA)
- > Membre: Bernahrd Sommer (Prona AG)

*Le comité est réélu avec deux abstentions pour une année supplémentaire.*

## 8. Points divers

### 8.1 ASCA Genève

- Le canton de Genève a fondé une section indépendante de l'ASCA. L'assemblée générale constitutive a eu lieu le 07.03.2017.
- François Porret est le Président, Frédéric Würsten est le Vice-Président
- En accord avec les statuts et stratégies ASCA
- La section indépendante a pour but de s'occuper et de défendre des problématiques spécifiques cantonales
- ASCA Genève informera régulièrement le comité ASCA des actions prévues

### 8.2 Outil informatique MyASCA

- L'ASCA a développé un outil informatique afin que les diagnostiqueurs présents sur la liste du FACH puissent enregistrer les formations continues suivies de manière autonome. L'enregistrement des formations sera ensuite contrôlé régulièrement par le secrétariat de l'ASCA. L'outil se trouve encore dans sa phase d'essai et sera mis à disposition pour tous les membres ASCA au plus tard en automne 2017.

### **8.3 Tableau statistique**

- L'ASCA s'excuse pour les problèmes techniques du tableau statistique sur le site web.
- Un nouveau document élaboré par Vincent Perret est actuellement évalué par le comité de l'ASCA et sera mis à disposition prochainement à tous les membres.
- > Remarque importante: l'ASCA (et l'outil statistique) ne peut pas indiquer le nombre d'échantillon nécessaire pour chaque cas précis. Le diagnostiqueur garde la compétence de déterminer sur la base de son expérience et de ses connaissances combien d'échantillons sont nécessaires.

### **8.4 Proposition nouveau nom pour l'ASCA**

Comme l'amiante n'est depuis longtemps plus le seul polluant pertinent du bâtiment, nous souhaitons redéfinir le nom de notre association. Toutefois, l'abréviation ASCA-VABS compte comme une « définition » bien établie et doit être conservée. Dans le contexte de l'aide à l'exécution de l'OFEV et de la révision du cahier des charges de l'ASCA, il y a beaucoup de discussions concernant les définitions « polluants du bâtiment » ou « polluants de construction ». Pour cette raison nous proposons d'attendre la résolution de ces discussions et d'adapter le nom de l'association lors de la prochaine assemblée générale 2018.

Daniel Bürgi clôt l'Assemblée générale à 16h15.